

**Bureau du 12 septembre 2005**

**Décision n° B-2005-3486**

commune (s) : Oullins

objet : **Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme des actions 2005**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 1 septembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre du contrat de ville de la commune d'Oullins, des actions de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) sont menées telles que :

- les petits travaux pour l'adaptation des espaces publics des quartiers du Golf et de la Saulaie,
- la remise en état de 20 logements vacants de l'Opac du Rhône,
- la mutualisation de l'entretien dans les quartiers du Golf et de la Saulaie.

D'ores et déjà, les partenaires, signataires de la convention-cadre, se sont accordés sur les objectifs pour les années 2004, 2005, 2006. Ainsi, la convention prévoit l'amélioration du cadre de vie et sa pérennisation, en veillant, en particulier, à l'articulation des différents dispositifs politique de la ville avec ceux du droit commun, tels que le renforcement de la cohésion sociale, l'amélioration de la qualité des services rendus en s'appuyant sur un rapprochement institutions-habitants.

La programmation de GSUP 2005 pour la commune d'Oullins s'inscrit dans la convention-cadre relative à la GSUP 2004-2006 approuvée par le conseil de Communauté du 14 février 2005.

Le coût global des opérations définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2005 est estimé à 285 101 € TTC avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de 56 400 € nets de taxes.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2005, détaillant le montant prévisionnel de chacune des actions ainsi que leur répartition financière, est annexé à la présente décision.

Enfin, il est signalé qu'une action approuvée dans le cadre de la programmation 2004, à savoir la sécurisation des accès et des cours intérieures, quartier de la Saulaie, estimée à 25 990 €, a été annulée ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Accepte** le programme de gestion sociale et urbaine de proximité sur la commune d'Oullins pour l'année 2005, ainsi que le versement des participations financières de la Communauté urbaine, à hauteur de 56 400 € nets de taxes aux différents bénéficiaires.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer les conventions arrêtant les modalités de participations financières entre les différents partenaires pour les opérations engageant la Communauté urbaine.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2005 et 2006 - comptes 657 480, 657 340, 657 570 et 657 540 - fonction 824 - opération 0452.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,